

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 juillet 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
France Déry, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-07-217 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-218: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin et de la séance extraordinaire du 10 juin 2008.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant
8. CPTAQ/Demande d'autorisation afin utiliser les terrains de la municipalité pour une école de paramoteur.

9. Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe/projet de développement domiciliaire.
10. Protocole d'entente pour les premiers répondants.
11. Demande de nomination de la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste (Plage Phydime Guillemette).
12. Réclamation de Monsieur Danny Dionne.
13. Modification au règlement de circulation des véhicules hors routes.
14. Location de conteneurs de recyclage pour le garage municipal et pour l'hôtel de ville.
15. Appartenance Mauricie/Achat de calendriers historiques
16. Cadet Royaux de l'Armée Canadienne CC 2526 Mékinac/Activité au parc Saint-Jean-Optimiste
17. Demande de soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville.
18. Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes/demande urgente de mémoires pour le maintien du service postal public et universel
19. Demande d'appui de M. Pierre Baril auprès du Ministère des Transports
20. Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) Ltée/renouvellement contrat d'entretien de l'ascenseur.
21. Demande des propriétaires du Domaine Lejeune
22. Affaires en suspend :
  - a) Dossier des noms de rues
  - b) Site de neige usée
  - c) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.
  - d) Règlement pour la mise à niveau l'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention
23. Questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles :
  - A) Motocross Sainte-Thècle/camions de pompier
  - B) Achat d'un tracteur à pelouse
  - C) Proposition de la firme Forget Aubin

- D) Salaire de la directrice générale adjointe
- E) Projet de mise en valeur du milieu forestier (volet II) engagement d'employés.
- F) Jean-René Marchand
- G) Lettre au directeur de Promotion Sainte-Thècle pour le Festival Champêtre

25. Ajournement ou levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-219: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juin 2008

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2008 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2008, tel que rédigé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-220: Motocross Sainte-Thècle/plainte à la CPTAQ

CONSIDÉRANT que quelques citoyens ont envoyés une plainte à la CPTAQ à l'effet que Monsieur Éric Moreau ne respectait pas les conditions de son autorisation ;

CONSIDÉRANT que cette activité est bénéfique économiquement pour notre municipalité et que cette plainte pourrait mettre en péril la tenue du motocross À Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Monsieur Alain Vallée, maire, de rencontrer les personnes ayant fait une plainte à la CPTAQ contre Monsieur Éric Moreau, organisateur du Motocross Sainte-Thècle, pour avoir effectués des travaux sur son terrain.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juin 2008

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Réception d'un avis de dépôt en date du 10 juin pour un montant de 31 266 \$ à titre de compensation pour les immeubles du réseau de la santé et de l'éducation (Foyer et École Masson) correspondant à 90 % du montant réclamé.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Réception d'une lettre en réponse à notre demande concernant la modification de la Loi

sur les compétences municipales. Une municipalité n'a pas le pouvoir d'entretenir un système privé communautaire d'égout et de traitement des eaux usées. La seule façon de prendre en charge l'entretien d'un réseau d'égout privé pour une municipalité est d'acquiescer ce réseau de façon légale. Annexe « A ».

Réception d'une lettre concernant le programme Environnement-Plage. Ce programme, auquel nous avons adhéré, a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques et sécuritaires pour l'ensemble du Québec. De plus, on nous informe que le laboratoire accrédité pour la région de la Mauricie est Biolab, division Cap-de-la-Madeleine.

Réception d'une lettre nous informant que notre municipalité recevra, vers le mois de juin, une subvention de 7 713.43 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 mars 2008. Cette somme fût reçue le 25 juin et la redevance est divisée selon le prorata suivant : 90% au prorata de la population et 10 % selon l'effort fourni. Le résultat de l'effort est de 23.33%, comparativement à 31,55% pour l'ensemble des municipalités. Annexe « B ».

- **Ministère des transports**

Réception d'une lettre nous informant de la contribution du MTQ au montant de 101 557 \$ pour l'année 2007. Ce montant comprend un montant de 2 068 \$ pour l'augmentation de l'achalandage, comme le Ministère a déjà versé 99 489 \$, nous recevrons sous peu un chèque de 2 068 \$.

Réception d'un communiqué de presse informant la population de la réfection des trottoirs sur la rue Saint-Jacques, et ce, jusqu'au 18 juillet prochain. **Veillez noter que les travaux se sont terminés le 12 juillet 2008.**

Réception d'une lettre nous avisant que l'adoption de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitudes a introduit de nouvelles dispositions en matière de réglementation des limites de vitesse sur le réseau routier municipal, augmentant ainsi l'autonomie des municipalités. En effet, depuis l'entrée en vigueur des articles 79 et 80 du projet de loi 42 sanctionné le 21 décembre 2007, une municipalité n'est plus tenue d'obtenir l'approbation du Ministre des Transports pour l'entrée en vigueur d'un règlement ou d'une ordonnance relative à la vitesse.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin d'information « Mini-Scribe » volume 17, numéro 7, indiquant qu'à compter de l'exercice financier 2009, le conseil de toute municipalité devra établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure ou décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure que le conseil précise.

- **Association du Lac du Jésusite**

Monsieur Denis Barsalou, président de l'Association, nous remet des photos présent lorsqu'ils ont ensemencé de la truite de 3 à 5 livres et de la truite de 8 à 12 pouces dans le Lac du Jésusite.

- **Bloc Québécois**

Réception d'un communiqué intitulé « Gilles Duceppe annonce un remaniement de son cabinet fantôme – Jean-Yves Laforest sera désormais assis à la droite du chef nous annonçant la promotion obtenue par le député de Saint-Maurice – Champlain. À noter que monsieur Laforest est responsable du projet de loi C-207 qui permettra aux nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée, comme la Mauricie, de profiter d'un crédit d'impôt de 8 000\$.

- **Caisse populaire de Sainte-Thècle / Saint-Adelphe**

Réception d'une lettre nous annonçant notre ristourne qui s'élève au montant de 1 430, 24 \$ et qui sera déposée dans la semaine du 25 mai 2008.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Réception d'une lettre nous invitant à consulter le Plan d'action 2008-2009 sur leur site Internet à l'adresse suivante : [www.cger.mtq.gouv.qc.ca/Fr/Qui/Plans.htm](http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca/Fr/Qui/Plans.htm). Ce document présente les objectifs et les axes d'intervention ainsi que les cibles à atteindre au cours de la présente année.

- **Centre Local de Développement de Mékinac**

Réception du calendrier des évènements pour juin 2008. Les activités suivantes sont écrites : Association des cavaliers du Québec, Musée du Bûcheron, Microbrasserie à la Fût, Descente des Draveurs de La Tuque à Mattawin, Série super-pro Piste Alvan, Festival du routier et St-Adelforce.

- **Commission de protection du territoire agricole Québec**

La CPTAQ accuse réception de la déclaration de M. Benoît Paris, dossier 357689, alléguant son droit d'obtenir un permis de construction.

- **CSST**

Réception d'un avis de recalcul du taux personnalisé nous indiquant que le taux de cotisation de la municipalité est passé de 2,44 à 2,41 au 31 mai 2008.

- **Curriculum vitae**

Justin Francoeur, 2241 Chemin Saint-Thomas, recherche un poste de journalier.

- **Fédération interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec**

Réception d'une lettre nous informant qu'il est maintenant possible de commander son guide d'implantation et d'entretien d'une pelouse durable offert par la FIHOQ et l'Association des producteurs de gazon du Québec. Un dépliant du même sujet est aussi joint dans ce courrier.

- **Fédération Québécoises des Municipalités**

La FQM accueille positivement, d'une manière générale, le rapport de la Commission des transports et de l'environnement. Elle souhaite cependant que le gouvernement aille plus loin que certaines recommandations du rapport et qu'il impose aux médias écrits de verser aux municipalités une compensation des coûts réels de la collecte sélective de magazines, journaux et revues.

La FQM nous informe qu'il qualifie d'intéressant le projet de loi no 398 Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales, afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières. Selon le président de la FQM il s'agit d'une mesure parmi d'autres afin de résoudre le problème de la hausse vertigineuse de l'impôt foncier qui sévit dans plusieurs régions du Québec. Annexe « C ».

Réception d'une lettre nous invitant à désigner un jeune élu de moins de 35 ans pour prendre part au débat du *Rendez-vous national jeunesse* : pour l'avenir de nos territoires qui se tiendra le jeudi, 25 septembre prochain.

- **Femmes de Mékinac**

Réception du bulletin de liaison Autour d'Elles du mois de juin. Un des articles nous informe de la journée nationale des centres de femmes qui aura lieu le mardi 7 octobre 2008. De plus, cette journée sera enrichie par le troisième colloque, des Femmes de Mékinac, sous le thème de *l'autonomie économique des femmes...une force collective*.

- **Forum Citoyen Mauricien**

Réception du bulletin du Forum citoyen mauricien de l'édition du 12 juin 2008. Un des articles nous annonce le nom de leur porte-parole cette année, qui est Fabiola Toupin, et un de nos jeunes citoyens de la municipalité de Sainte-Thècle, Éric Bédard.

- **Hydro-Québec**

Réception d'un courriel nous informant des derniers résultats du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Maintenant rendus à la moitié de la campagne régionale, nous avons atteints un montant de 6 015 \$. Nous obtenons 71 % du montant désiré, donc il est important de continuer à en parler et à susciter l'intérêt et la collaboration des citoyens face au projet de la Promenade du Moulin Magnan.

- **Marcheurs de la Vierge Marie**

Réception d'une carte afin de nous remercier de notre commandite lors de leur pèlerinage à pied au Cap-de-la-Madeleine. Cette carte est signée par les organisateurs Mme Mariette Mongrain, M. Reynald Audy et M. Mario Castonguay, et ce, au nom de tous les marcheurs.

- **MRC de Mékinac**

Réception d'une lettre nous informant que des délais hors de leur contrôle viendront probablement retarder l'annonce des subventions initialement prévue pour la mi-juin concernant l'aménagement d'un chemin reliant le Lac Bouton au Lac Veilleux dans notre municipalité. Les subventions pour le programme Volet II seront, dans le délai le plus optimiste, connues peut-être à la mi-juillet.

- **Plaintes de citoyens**

Réception d'une lettre datée du 26 mai 2008, nous avisant qu'une plainte, signée par des citoyens, a été déposée à la CPTAQ concernant la demande d'autorisation de M. Moreau pour le Motocross Sainte-Thècle. Annexe « D ».

- **Parti Québécois, Comté de Laviolette**

Réception d'une lettre d'invitation afin de participer à un buffet/conférence s'adressant à l'ensemble des intervenants du secteur forestier, qui aura lieu le samedi 26 juillet prochain au Camp Val-Notre-Dame à Hérouxville à 16h sous le thème « *La forêt : constat et pistes de solutions* ». Annexe « E ».

- **Régie du bâtiment**

Réception de l'INFO RBQ qui couvre spécialement le sujet des piscines et des plages publiques à l'arrivée de la saison estivale.

- **Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Réception d'une lettre nous informant de l'arrivée du nouveau logiciel renommé Symphony dans quelques bibliothèques du Québec. Pour ce qui est de notre bibliothèque, les changements se feront seulement à partir de février 2009.

- **Société de l'automobile du Québec**

Réception d'un nouveau guide pour l'organisation d'une randonnée à vélo avec des jeunes. Un exemplaire a été remis aux monitrices du PAL.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué intitulé « Fin de la session parlementaire à Québec – L'UMQ obtient des gains importants pour les municipalités » nous mentionnant que l'UMQ se réjouit, entre autre, des modifications législatives qui autorisent les municipalités à décréter la signalisation routière par résolution plutôt que par règlement et d'avoir plus de flexibilité dans la fixation des limites de vitesse des rues municipales.

- **Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie**

Réception du bulletin Le Mensuel de l'URLSM qui, dans un des articles, nous parle du nouveau volet Mes premiers jeux, qui est offert aux garçons et aux filles et qui se veut une initiation à une activité sportive nouvelle. Cette activité aura lieu dans la MRC Mékinac à Hérouxville le 10 juillet prochain. Pour des renseignements, veuillez contacter Chantal Piché au 418-365-3481.

Rés. 2008-07-221 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-222 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2008 au montant de 277 873.56 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 juin 2008 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2008 et le cumulatif des dépenses de voirie pour l'année 2008.

Questions de l'assistance

Alain Magny nous informe que les arbres sont gros sur la Promenade Lacordaire et bloquent la vue sur le lac Croche.

Éric Moreau remercie le conseil municipal pour son appui pour le Motocross de Sainte-Thècle.

André Lacombe demande d'enlever le gazon dans le sentier piétonnier de la Promenade Lacordaire.

Rés. 2008-07-223: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme André Beaudoin, conseiller au siège numéro 3,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-224: CPTAQ/Demande d'autorisation afin utiliser les terrains de la municipalité pour une école de paramoteur

CONSIDÉRANT que Monsieur David Rouault de Paravoile Inc. nous demande utiliser une parcelle des terrains de la municipalité de Sainte-Thècle pour développer une école de formation en paramoteur;

CONSIDÉRANT que Paravoile Inc. utiliserait cet espace pour décoller et atterrir à pieds (environ 90 mètres par 90 mètres);

CONSIDÉRANT que ce terrain est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la municipalité loue ce terrain à Monsieur Michel Trudel de la Ferme M.C. Trudel pour la culture du foin et celui-ci est d'accord à libérer une partie du terrain pour pratiquer la formation en paramoteur;

CONSIDÉRANT qu'il est pratiquement impossible de trouver un terrain dans la zone blanche pour pratiquer cette activité de paramoteur;

CONSIDÉRANT que cette école de formation créerait une activité économique bénéfique à notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une partie des lots 100-A, 100-B, 100-C, 100-D et 100-E à une fin autre que l'agriculture, soit la formation en paramoteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-225: Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe/projet de développement domiciliaire

CONSIDÉRANT l'offre de la caisse populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe d'établir un programme conjoint d'aide à la construction domiciliaire à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un programme de revitalisation (crédit de taxes) pour le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. est un organisme sans but lucratif dûment constitué avec lettres patentes sous la loi sur les compagnies, Partie 111 (L.R.Q., chapitre C-38, art.218)

CONSIDÉRANT qu'un des objets pour lesquels la corporation est constituée, est, entre autres, de promouvoir les intérêts économiques, culturels et sociaux des résidents de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. veut se doter d'un fonds provenant des contributions du milieu et dont la totalité sera versée à titre d'aide à la construction domiciliaire;

CONSIDÉRANT que les principaux contributeurs à ce fonds sont, la Municipalité de Sainte-Thècle et la Caisse populaire Sainte-Thècle – Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle contribuera au fonds d'aide à la construction domiciliaire de Promotion Ste-Thècle Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil vérifiera si Promotion Ste-Thècle Inc. verser un montant à titre d'aide à la construction domiciliaire à tous ceux qui construiront une résidence ou un chalet sur le territoire de la municipalité et si tel est le cas, le conseil pourrait abolir son règlement sur le programme de revitalisation. Si le projet fonctionne avec Promotion Ste-Thècle Inc., les personnes suivantes sont nommées pour vérifier et approuver les demandes d'aide à la construction domiciliaire soit : Alain Vallée, maire, André Lacombe, conseiller et Louis Paillé directeur général.

Rés. 2008-07-226: Protocole d'entente pour les premiers répondants

CONSIDÉRANT que l'Agence de la Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous propose un protocole d'entente pour l'organisation des services des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite continuer fournir ce service dans sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente pour les premiers répondants avec l'Agence de la Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et l'entreprise ambulancière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de nomination de la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste (Plage Phydime Guillemette).

Le conseil prend cette demande en considération et vérifiera la pertinence de nommer la plage du parc Saint-Jean-Optimiste, plage Phydime Guillemette.

Rés. 2008-07-227: Réclamation de Monsieur Danny Dionne

CONSIDÉRANT que mercredi le 18 juin 2008, l'employé affecté à la tonte du gazon de la caserne a brisé une fenêtre de la propriété située au 240 rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le propriétaire nous demande de payer la réparation de cette fenêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paiera la facture de réparation de la fenêtre du 240 rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle, propriété de Monsieur Danny Dionne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÈGLEMENT 257-2008 : Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 210-2003, le règlement 227-2005 et le règlement 236-2006 «Pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux»

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 210-2003 le 17 juin 2003, le règlement 227-2005 le 7 mars 2005 et le règlement 236-2006 le 8 janvier 2007, «Pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux»;

ATTENDU que la demande le Club Quad Rive Nord inc. du 5 mai 2008 nous demandant d'ajouter certains chemins municipaux pour la circulation des véhicules hors route, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions de ce règlement.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par André Lacombe, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2008;

Rés. 2008-07-228

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est unanimement résolu:

Que le conseil adopte le règlement numéro 257-2008 et statue par ledit règlement ce qui suit:

### **ARTICLE 1: PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

### **ARTICLE 2: TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre «*Règlement modifiant les règlements 210-200, 227-2005 et 236-2006 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*» et porte le numéro 257-2008 des règlements de la municipalité de Sainte-Thècle.

...2

### **ARTICLE 3**

L'article 6 des règlements 210-2003, 227-2005 et 236-2006 est modifié de façon à ajouter sur la liste des **LIEUX DE CIRCULATION** apparaissant à cet article:

Chemin Saint-Pierre Nord (du numéro civique 2684 jusqu'à l'entrée de la municipalité situé après au numéro civique 2690): 0.2 km

Chemin Saint-Pierre Nord (du numéro civique 2830 jusqu'au Rang Saint-Georges): 0.4 km

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

Maire

Rés. 2008-07-229: Location d'un conteneur de recyclage pour l'hôtel de ville de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie offre à la municipalité la possibilité de louer un conteneur de recyclage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de la Régie de Gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la location d'un conteneur de recyclage de 6 verges cubes à chargement arrière pour les Matières Mixes au coût de 50.00 \$ par mois (taxes en sus)
- Autorise le maire Alain Vallée à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle, l'entente pour la fourniture d'un conteneur de recyclage pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) de 6 verges cubes
- Le conteneur de recyclage sera placé à l'arrière de l'Hôtel de Ville situé au 301 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-230 : Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale/achat de calendrier

CONSIDÉRANT l'offre de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale d'une publicité dans leur calendrier historique à l'achat de 25 calendriers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers , édition 2009 au coût de 10 dollars chacun de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-231 : Corps de Cadets 2526 Mékinac/activité au parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT la demande du Corps de Cadets 2526 désirant organiser une épluchette de blé d'inde pour l'ensemble de leurs membres au parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter au Corps de Cadets 2526 Mékinac le parc Saint-Jean-Optimiste pour leur activité du 24 août 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville

Le conseil municipal retarde ces travaux à l'an prochain.

Rés. 2008-07-232: Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes/demande urgente de mémoires pour le maintien du service postal public et universel

ATTENDU que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postale (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste lettres);

ATTENDU que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle indique son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement la population.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-233: Demande d'appui de Monsieur Pierre Baril auprès du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 1901 chemin Saint-Georges (route 153) à Sainte-Thècle a eu un dégât d'eau dans la nuit du 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que le propriétaire croit que ce dégât d'eau a été causé par les ponceaux des entrées de son voisin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de vérifier l'état des ponceaux, face au 1891 chemin Saint-Georges (route 153) à Sainte-Thècle et de les changer si nécessaire afin de régler cette situation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-234: Ascenseurs ThyssenKrupp(Canada) Ltée/renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée au montant de 215.25 \$ par mois pour l'entretien du monte personne de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle et autorise le directeur général /secrétaire trésorier à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande des propriétaires du Domaine Lejeune//creuser le ruisseau

Le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs demande une étude hydrique avant d'effectuer des travaux dans le ruisseau Chnabail.

Affaires en suspend:

**Dossier des noms de rues : Résultat du sondage**

**Rue des Érables changer pour rue du Vignoble**

Nombre de propriétaires : 3

Réponse au sondage : 1 positive

**Chemin Saint-Georges Centre changer pour chemin Vandal**

Nombre de propriétaires : 15

Réponse au sondage : 2 positives

6 négatives

Proposition de noms : Chemin La Croix, Chemin des Cerisiers, Chemin Trudel

**Rue Saint-Joseph changer pour rue Lavoie**

Nombre de propriétaires et locataires : 10

Réponse au sondage : 3 positives

1 négatives

Proposition de noms : Rue de l'église

**Une partie de la rue Notre-Dame et une partie du chemin Saint-Thomas changer pour la route 352**

Nombre de propriétaires et locataires : 36

Réponse au sondage : 5 positives

9 négatives

Proposition de noms : Saint-Thomas sud

Rés. 2008-07-235:    Changement de noms de rues

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie les noms des rues suivantes :

La rue des Érables est renommée et s'appellera la rue du Vignoble

La rue Saint-Joseph est renommée et s'appellera la rue Lavoie

Le chemin Saint-Georges Centre est renommé et s'appellera le chemin Jean-Paul Trudel.

Une partie du chemin Saint-Thomas est renommée et s'appellera la Route 352 soit à partir de la partie sud de la route 352 jusqu'au limite de la municipalité de Saint-Adelphe.

Un avis sera expédié aux propriétaires et aux locataires pour qu'ils effectuent leur changement d'adresse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

b) Site de neige usée

Nous attendons toujours le plan de la firme d'ingénieur Pluritec.

c) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.

Ce sujet est toujours à l'étude.

d) Règlement pour la mise à niveau de l'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention.

Nous attendons toujours le plan de la firme d'ingénieur MESAR

Questions de l'assistance

Yves Cossette nous pose des questions sur le programme de revitalisation et le projet d'aide à la construction résidentielle.

Gaston Groleau nous informe qu'il y a un trou dans l'asphalte au coin du chemin Saint-Pierre Nord et du chemin Petit Saint-Georges.

Yvon Goulet nous demande si le pont du Canadien National du chemin petit Saint-Georges sera réparé.

Normand Béland nous demande de nettoyer les regards d'égout pluvial et les tuyaux de la rue Saint-Jacques.

Affaires Nouvelles :

Rés. 2008-07-236: Motocross Sainte-Thècle/camions de pompier

CONSIDÉRANT que l'organisateur du Motocross de Sainte-Thècle demande la présence du camion citerne incendie sur le site des compétitions qui auront lieu les 19 et 20 juillet 2008 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur du service d'incendie à aller sur les lieux du site des compétitions de Motocross avec le camion citerne du service des incendies de Sainte-Thècle, les 19 et 20 juillet 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-237: Achat d'un tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT que le tracteur à pelouse du parc Saint-Jean-Optimiste exige beaucoup de réparation et qu'il serait préférable d'en acheter un autre;

CONSIDÉRANT que le fournisseur local nous offre un tracteur à pelouse de marque Cub Cadet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète un tracteur à pelouse de marque Cub Cadet Enforcer 48 de J.M. Sports Enr., au coût de 4 789.00 \$ plus les taxes. Cette somme n'étant pas prévue au budget 2008, cette dépense sera affectée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Forget Aubin/proposition d'addenda

Le conseil municipal a pris connaissance du détail des tâches et coûts (4 590 \$ plus taxes) pour l'intégration à la visionneuse 3D de Sainte-Thècle du plan d'action du comité de réflexion sur le développement en prévision de l'assemblée d'information publique. Le conseil trouve le coût trop onéreux et prendra une décision plus tard à ce sujet.

Rés. 2008-07-238: Directrice générale adjointe/modification de salaire

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a reçu une offre d'emploi d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité forme la directrice générale adjointe depuis deux ans;

CONSIDÉRANT qu'avec une offre salariale plus élevée la directrice générale adjointe ne quitterait pas notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle augmente le salaire de la directrice adjointe à 22.00 \$ de l'heure à compter du 8 juillet 2008. Les autres clauses de l'entente entre la municipalité et la directrice générale adjointe continuent de s'appliquer. La directrice générale adjointe est autorisée à aller à la municipalité du Lac-aux-Sables pour les aider, son salaire sera payé par la municipalité du Lac-aux-Sables.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-07-239: Projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II/modification des travaux et engagement de personnel.

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite mettre la priorité sur le développement du sentier pédestre du lac Chnabail dans le cadre du projet de mise en valeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'aménagement du sentier pédestre allant au cap du lac des Jésuites dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
- Engage les employés occasionnels Normand Boutet et Jérôme Légaré pour aider les employés réguliers dans l'exécution de ces travaux.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil accuse réception d'une carte de Monsieur Jean-René Marchand nous remerciant du cadeau offert par la municipalité lors de son hommage.

Rés. 2008-07-240: Lettre de félicitation au comité organisateur du festival Champêtre

CONSIDÉRANT la réussite du Festival Champêtre organisé par Promotion Ste-Thècle Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie une lettre de félicitation aux directeurs(trices) de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival Champêtre du 3 au 6 juillet 2008.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

André Lacombe, président de Promotion Ste-Thècle Inc., remercie les commanditaires, les bénévoles et le conseil municipal pour leur appui au festival Champêtre.

Rés. 2008-07-241 : Lever de la séance

À 20h52, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier